

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 septembre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

**2016 DASCO 106** Lycée municipal parisien Gautier Vosges (4e)-Dotation (9.828 euros).

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 421-11 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une dotation au lycée municipal public parisien Gautier Vosges (4e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une dotation de fonctionnement pour travaux d'entretien est attribuée au lycée municipal public parisien Gautier Vosges (4e) pour permettre au lycée d'effectuer les travaux de réfection en peinture du CDI de l'établissement.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 9.828 euros, sera imputée sur le chapitre 65, nature 65737, rubrique 22, ligne de subvention VF80005 du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2016.

Article 3 : Cette dotation sera notifiée à l'établissement qui effectuera la dépense et justifiera de l'utilisation des crédits obtenus.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**